



THÉMATIQUE	Culture scientifique et technique	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes, la grande région des ingénieurs, des métiers techniques, scientifiques et de l'innovation- Favoriser la diffusion de la culture scientifique et technique- Mettre en avant les secteurs de pointe en Auvergne Rhône Alpes- Promouvoir la féminisation des métiers scientifiques et techniques	
PROJETS ÉLIGIBLES	<p>Les projets devront s'inscrire dans une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Visite de laboratoire de recherche ou de campus scientifique- Visites des grandes infrastructures de recherche- Participation à des concours scientifique et technique- Rencontre avec des chercheurs et des ingénieurs- Actions de sensibilisation à la méthode scientifique- Participation à des événements autour de la science (ex. fête de la science)	
MODALITÉS	Nb de projets max	1 action par établissement par année civile
	Montant maximum	Soit 1 action portée par un seul établissement : 2000 € Soit 1 action inter-établissements : 3000 €
	Co financement établissement	25% de cofinancement
	Dépenses éligibles	Frais de déplacement, frais d'intervenants externes, petit matériel
	Dépense inéligible	Investissement, frais liés au personnel de l'établissement
CALENDRIER	Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année	
CONTACTS	Yvon MAUREL Direction de l'Éducation et des Lycées Service de Pilotage de l'Action Éducative	 04 26 73 52 14  yvon.maurel@auvergnerhonealpes.fr